

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



1 mai 2020

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

Nous suivons de près les effets de la pandémie de COVID-19 et nous tenons à vous assurer qu'en tant qu'administrateurs du Camping Lac Vert, un établissement public, les membres du CA de l'APCLV, nous sommes là pour vous en cette période troublante.

Conformément aux directives énoncées par les autorités sanitaires et le gouvernement du Québec, nous déployons les efforts nécessaires pour assurer la santé et la sécurité du public, de nos employés et des familles qui profitent de nos installations.

CAMPING FERMÉ

Le Premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé le 28 avril dernier des ouvertures pour certains secteurs économiques. Toutefois, **les terrains de camping demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre à tous les clients, à l'exception des snowbirds n'ayant d'autre option en sol québécois.** Cette annonce ne signifie pas que la saison de camping n'aura pas lieu, mais qu'elle sera retardée.

Ainsi, tous les terrains de camping n'accueillant pas de snowbirds (voyageurs revenant au Québec des États-Unis ou d'ailleurs et n'ayant pas de résidence principale au Québec) doivent être fermés complètement.

Camping Québec a reçu la confirmation que, dans ces cas précis, les emplacements peuvent demeurer ouverts et accueillir ces voyageurs en se conformant aux directives suivantes :

- Seuls les snowbirds qui n'ont pas d'autre option de logement au Québec peuvent camper sur les terrains des emplacements concernés ;
- Ces emplacements camping doivent fermer tous les accès aux espaces communs ;
- Les services d'eau, électricité et d'égout doivent être fournis directement vers les sites, afin de permettre aux campeurs de respecter l'isolement

- obligatoire durant 14 jours suite à leur retour, puis la distanciation sociale à la suite de leur isolement complet ;
- Rappelons qu'il est désormais obligatoire pour tout voyageur revenant au Canada de se placer en confinement pour 14 jours. Aucune sortie n'est permise. Tout contrevenant s'exposera à une amende pouvant atteindre 750 000 \$ ou à un emprisonnement maximal de six mois ;
 - **Il est strictement interdit pour les campeurs clients de ces campings de se rendre dans ces terrains.**

REMISAGE DE VÉHICULES

Lors de son point de presse de mercredi 29 avril 2020, M. Legault a donné le calendrier d'ouverture de certaines régions québécoises. À partir du 11 mai prochain, si la situation actuelle du COVID-19 demeure toujours aussi positive, les barrages routiers limitants nos déplacements au sein de nos multiples MRC ne seront plus en vigueur. Il sera donc possible pour les propriétaires ayant entreposé leurs véhicules dans la salle communautaire de venir les chercher au cours de la semaine du 11 mai 2020. Pour respecter la distanciation sociale et pour sortir les équipements/véhicules de façon ordonnée, un membre du CA communiquera avec les propriétaires de véhicules remisés pour fixer un rendez-vous et faire les arrangements nécessaires. **Aucun dé remisage de véhicule ne sera permis sans rendez-vous, et tout propriétaire de véhicule qui se présentera sans rendez-vous ne sera admis sur le site de Camping lac Vert.**

AGA

En principe, l'Assemblée Générale Annuelle doit se tenir dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice financier (31 décembre) mais l'interdiction de tenir des rassemblements à cause de la COVID19 empêche l'organisation de l'AGA actuellement. Nous suivons de près la situation et espérons organiser la réunion à l'automne ou lorsque les rassemblements seront permis.

Nous vivons présentement une situation exceptionnelle qui oblige l'ensemble de notre organisation, le camping Lac Vert et tous les membres de l'APCLV, à s'ajuster de jour en jour pour s'assurer de contribuer à limiter la propagation du virus.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que nous continuons d'assurer notre mission, celle de bien représenter et protéger les membres de l'APCLV.

CA, APCLV